

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 222-2017

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2017.RRGR.574

Déposée le: 12.09.2017

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: de Meuron (Thun, Les Verts) (porte-parole)
Rudin (Lyss, pvl)
Kohli (Bern, PBD)
Reinhard (Thun, PLR)
Stampfli (Bern, PS)
Jost (Thun, PEV)
Kullmann (Hilterfingen, UDF)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Moins de bouchons, des transports moins coûteux et une plus grande attractivité grâce à la gestion de la mobilité

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier la mise en place d'une plateforme de gestion de la mobilité dans le canton. Cette plateforme doit servir de centre de coordination pour mettre en réseau les acteurs de la mobilité et s'adresser aux différentes parties prenantes comme les communes, la population et les entreprises. Elle doit permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- garantir la mobilité nécessaire à la population et à l'économie ;
- exploiter les infrastructures de transport de manière optimale ;
- promouvoir les nouvelles technologies et donc des transports plus efficaces et écologiques ;
- trouver des solutions ensemble pour les problèmes de transport à venir ;
- harmoniser l'écoulement du trafic et décharger les axes de transport aux heures de pointe ;
- promouvoir la gestion de la mobilité dans les entreprises, les communes et lors de constructions ;

- transférer le savoir et soutenir les communes (mobilité électrique, transports scolaires, sécurité sur le chemin de l'école, parents-taxis etc.) ;
- éliminer les doublons et utiliser les synergies en matière de politique des transports ;
- contrôler les mesures de la politique de transfert dans le but de réduire les coûts des transports.

En transférant des ressources ou des moyens existants, ce centre de coordination ne devrait avoir aucune incidence sur le budget.

Développement :

Dans le canton de Berne aussi, la pression sur les infrastructures de transport est de plus en plus forte. Les routes sont toujours plus encombrées et les transports publics touchent à leurs limites aux heures de pointe.

Cela a un effet négatif sur l'attractivité, nuit à l'environnement et affecte la population inutilement, porte préjudice à l'économie et alourdit la facture pour les communes et le canton. Des mesures structurelles et une expansion des infrastructures seules ne permettront pas de résoudre le problème. De plus, financer des projets d'agrandissement pour contrer les pics de charge demande des investissements énormes qui aggravent inévitablement l'endettement.

Les mesures de gestion de la mobilité visent à agir sur la demande. En informant et en sensibilisant, il est possible de proposer de bonnes offres en matière de mobilité pour favoriser l'utilisation du moyen de transport le plus approprié.

La gestion de la mobilité comprend également l'examen de mesures organisationnelles, à l'instar de l'analyse des horaires de début et de fin de cours des écoliers et des étudiants pour alléger le trafic aux heures de pointe. Le potentiel de nouvelles formes de mobilité et de moyens de transport plus écologiques et économes en place est encore loin d'être épuisé, et les technologies s'apprêtent à révolutionner la mobilité (covoiturage, voitures autonomes, etc.) La gestion de la mobilité soutient la mise en application de nouvelles offres et de nouvelles technologies.

La mobilité dépasse les frontières communales. Les mesures du canton et des communes doivent être coordonnées pour trouver de nouvelles solutions de mobilité qui permettront de mettre à profit les synergies et de remédier aux doublons. La stratégie de transports du canton, tout comme celle de nombreuses communes, consiste à :

1. éviter l'augmentation du trafic : en coordonnant le développement des transports et celui de l'urbanisation, le nombre de kilomètres parcourus pourrait être diminué ;
2. transférer le trafic vers les transports publics et passer à une mobilité douce ;
3. gérer le trafic motorisé restant pour réduire au minimum les nuisances pour l'homme et l'environnement.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, il faut entreprendre différentes mesures qui dépassent les limites communales. La gestion de la mobilité est un instrument approprié pour implanter les bons moyens de transport et économiser des coûts. Plusieurs cantons l'ont déjà reconnu et ont créé des centres de coordination cantonaux ou des plateformes de gestion de la mobilité avec différents acteurs (communes, associations professionnelles, entreprises de transport, par exemple Aargaumobil [canton d'Argovie], SoMobil [canton de Soleure], Impuls Mobilität [canton de Zurich] et Luzernmobil [canton de Lucerne]). Ensemble, ils forment un organisme de coordination chargé de gérer la mobilité, d'introduire des mesures et d'analyser leurs effets.

Nous ne cherchons pas à attribuer de nouvelles tâches à l'administration en demandant cette plateforme de gestion de la mobilité. Au contraire, le canton doit assumer une tâche de coordination et lancer une plateforme qui rende possible une mise en œuvre optimale de mesures de gestion de la mobilité avec des partenaires issus des Cités de l'énergie, d'associations professionnelles et d'entreprises de transport. Les groupes cibles de la gestion de la mobilité sont les entreprises, les écoles, les communes et la population.

Destinataire

- Grand Conseil